

INSCRIPTIONS

2025 / 2026

LIVRET D'INFORMATION





BIENVENUE AU LYCEE DES METIERS

Votre enfant a été affecté au lycée des métiers entre Meurthe et Sânon ou autorisé à passer en classe supérieure. L'accueillir au sein de l'établissement est pour nous un plaisir. Avec l'ensemble des équipes, nous sommes pleinement mobilisés pour lui assurer des conditions d'accueil optimales et accompagner sa réussite scolaire et son insertion professionnelle.

Vous trouverez dans le présent livret les informations essentielles pour vous accompagner dans l'inscription / réinscription de votre enfant. En complément, nous restons à votre disposition pour toute information.

Le proviseur

Contenu du livret d'information

- › Calendrier des inscriptions
- › Contacts inscriptions
- › Calendrier de la rentrée
- › Formations et diplômes
- › Statuts scolaires
- › Options et colorations
- › Langues vivantes
- › Projets européens
- › Horaires
- › Venir au lycée
- › Transports scolaires
- › Carte Jeun'Est
- › Pass Culture
- › Communication des informations liées à la scolarité
- › Suivi pédagogique et vie scolaire
- › Accès au lycée et sorties
- › Lycée 4.0, outils informatiques et numériques
- › Manuels scolaires
- › Fournitures scolaires
- › Equipements de protection individuelle
- › Machines dangereuses et produits dangereux
- › Temps de déconnexion des téléphones
- › Stages en entreprises
- › Cadre de vie
- › Gestion durable du lycée
- › Règlement intérieur et charte de la laïcité
- › Bourses nationales
- › Aides financières
- › Santé prévention
- › Restauration et hébergement
- › Association sportive
- › Maison des lycéens
- › Droit à l'image
- › Elections parents d'élèves
- › Informatique et liberté
- › Contacts et interlocuteurs
- › Site internet et réseaux sociaux
- › Annexe 1 : règlement intérieur
- › Annexe 2 : charte laïcité
- › Annexe 3 : tarifs demi-pension élèves
- › Annexe 4 : tarifs demi-pension apprentis



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Réinscriptions des élèves

Pour les élèves déjà scolarisés au lycée des métiers et admis dans la classe supérieure (ou redoublants exceptionnels), réinscription en remplissant en ligne le dossier d'inscription.

- Avant le 25 juin 2025 à 12h

Inscriptions en classe de 3ème prépa métiers

- Avant le 25 juin 2025 à 12h

Inscriptions des nouveaux élèves en deux étapes :

Etape 1 : validation en ligne du dossier d'inscription (*il est complet, cependant seules les données essentielles à la scolarité vous sont demandées et il est valable pour l'ensemble de la scolarité dans la même formation*) : <https://inscriptions.lyceedesmetiers.fr>

Etape 2 : inscription au sein du lycée pour valider ensemble le dossier et valider la taille des équipements de protection individuelle qui seront fournis par le lycée.

2 rue Levassor 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE. Une aide sur place pour le dossier en ligne est possible.

Samedi 28 juin 2025 de 9h à 12h30

Lundi 30 juin 2025 de 15h à 20h

LA PRESENCE DES NOUVEAUX ELEVES AU LYCEE LORS DE L'INSCRIPTION EST INDISPENSABLE POUR COMMANDER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE A LA BONNE TAILLE.

LES ELEVES DOIVENT S'INSCRIRE DANS LE RESPECT DES DELAIS INDIQUES, A DEFAUT LA PLACE NE POURRA PAS ETRE RESERVEE ET SERA PROPOSEE A UN AUTRE ELEVE SUR LISTE D'ATTENTE.

Inscriptions complémentaires suite aux différents tours d'affectation

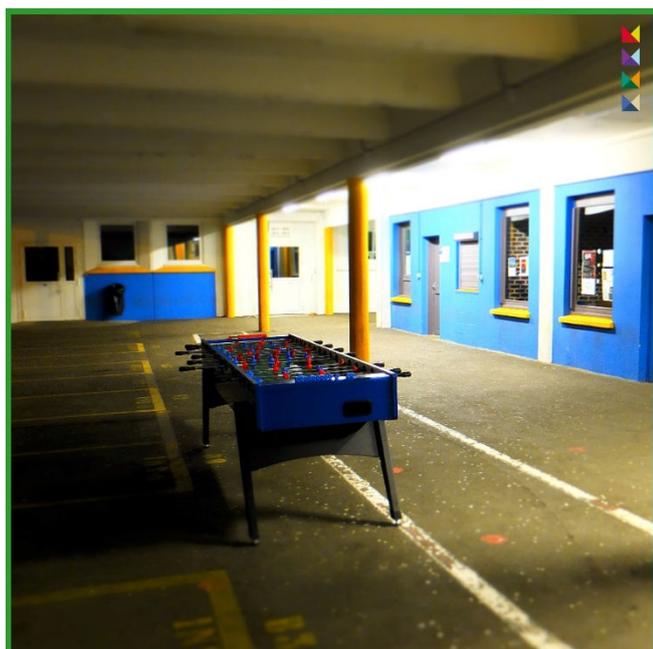
- Jeudi 3 juillet au vendredi 11 juillet 2025 sur RDV auprès du service scolarité (scolarite.0540015@ac-nancy-metz.fr)

CONTACTS INSCRIPTIONS

Renseignements et contacts pour les inscriptions et réinscriptions :

- Accueil du lycée : 0 806 00 54 54 (appel + service public gratuit)
- Scolarité pour les élèves : scolarite.0540015@ac-nancy-metz.fr
- Pour les apprentis et les stagiaires de la formation continue : apprentissage.0540015@ac-nancy-metz.fr





CALENDRIER DE LA RENTREE

Classes entrantes

3^{ème} prépa métiers, ULIS, UPE2A, 1^{ères} année CAP, CAP 1 an, 2^{ndes} BAC PRO et 1^{ères} année BTS, Titres Pro

- ▶ Lundi 1^{er} septembre de 10h à 12h10 : accueil des élèves ; 13h30 à 16h55 : découverte du lycée et de ses formations.
- ▶ Lundi 1^{er} septembre de 10h à 12h : accueil des parents par l'équipe de direction, repas possible sur réservation.
- ▶ Mardi 2 septembre de 8h15 à 16h55 : sortie pédagogique d'intégration - prévoir repas froid (sauf internes) et tenue de randonnée.
- ▶ Mercredi 3 septembre de 8h15 à 16h55 : programme d'intégration, visite d'entreprises
- ▶ Jeudi 4 septembre de 8h15 à 10h10 : temps de travail avec le professeur principal
- ▶ Jeudi 4 septembre à 10h20 : début des cours selon emplois du temps provisoires

Autres classes

2^{èmes} année CAP, 1^{ères} et terminales BAC PRO et 2^{èmes} année BTS

- ▶ Jeudi 4 septembre de 8h15 à 10h10 : accueil des élèves par les professeurs principaux
Pour les nouveaux élèves de ces classes, visite de l'établissement le mercredi de 14h à 16h.
- ▶ Jeudi 4 septembre à 10h20 : début des cours selon emploi du temps provisoires

Internat (accueil, installation et état des lieux)

- ▶ Classes entrantes : lundi 1^{er} septembre à 8h20
- ▶ Autres classes : mercredi 3 septembre à 16h00



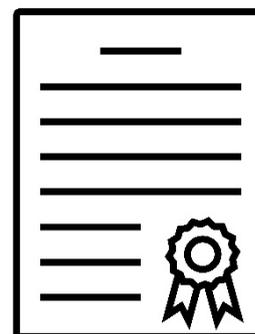
FORMATIONS ET DIPLOMES

Le lycée des métiers accueille de nombreuses formations de la 3^{ème} prépa métiers au BTS :

- ▶ 3^{ème} prépa métiers
- ▶ ULIS lycée pro
- ▶ UPE2A +16 ans pour les élèves allophones
- ▶ Terminale Bac Pro 1 an (*pour élèves ayant échoués deux fois au baccalauréat*)
- ▶ Bac Pro 1 an (*pour les élèves ayant déjà un bac pro et souhaitant compléter leurs parcours*)

Métiers de l'automobile

- ▶ CAP Maintenance des véhicules option A voitures particulières
- ▶ CAP Carrossier automobile
- ▶ CAP Peintre automobile (1 an)
- ▶ Bac pro Maintenance des véhicules option A voitures particulières
- ▶ Bac pro Conception et aménagement des véhicules
- ▶ Bac pro Carrossier peintre automobile
- ▶ BTS Conception et aménagement des véhicules (*uniquement alternance*)
- ▶ Titre pro électromécanicien automobile (*formation continue – ouverture 2025*)
- ▶ Parcours vers les métiers de la mécanique (*formation continue*)
- ▶ CQP Dépaneur remorqueur véhicules légers (*formation continue – ouverture sous conditions*)



Métiers de la chimie, du papier carton et de l'eau

- ▶ Bac pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons

Métiers des travaux publics

- ▶ CAP Conducteur d'engins de travaux publics et carrières (1 an)
- ▶ CAP Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
- ▶ Bac pro Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
- ▶ BTS Maintenance des matériels de construction et de manutention (*uniquement alternance*)

Métiers de la relation client

- ▶ Bac pro Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
- ▶ Titre à finalité professionnelle de conseiller vente pièces de rechanges et accessoires (*formation continue – ouverture 2025*)

STATUTS SCOLAIRES

Scolaire (par défaut)

Elèves scolarisés dans le cadre de la formation initiale.

Apprenti

Apprenants inscrits au lycée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise et un CFA.

Formation continue

Stagiaires de la formation professionnelle tout au long de la vie, salariés ou demandeurs d'emploi, notamment dans le cadre du GRETA Lorraine Centre.



OPTIONS ET COLORATIONS

Le lycée des métiers propose plusieurs options pour enrichir le parcours de formation des élèves. Celles-ci sont valorisées sur le bulletin des élèves. Les options de terminale Bac Pro permettent de colorer le diplôme afin de différencier le CV de l'élève.

Formule campus – Team Levassor

Travail des élèves autour de la préparation et l'optimisation des moteurs et châssis des véhicules de course. Le lycée dispose de plusieurs monoplaces et les élèves peuvent s'entraîner dans des conditions de courses réelles à Chambley ou au Mans par exemple. L'option est ouverte, dans la limite des capacités d'accueil, aux élèves de CAP et Bac Pro. Elle se déroule principalement le mercredi après-midi, 4 heures par semaine auxquelles s'ajoutent de nombreuses manifestations.



Entrepreneuriat

Option visant à sensibiliser nos élèves au monde de l'entreprise en rencontrant des acteurs professionnels des différentes filières du lycée. Elle est ouverte aux élèves de 2nde Bac Pro et permet de préparer des entretiens, conduire des interviews, produire des comptes-rendus. 2 heures par semaine.

Conseiller vente pièces et accessoires automobile

Cette option permet de compléter les compétences en techniques de réception, de vente et en connaissances sur les produits de l'automobile. Elle est ouverte aux élèves de terminale Bac Pro métiers de la vente et aux terminales Bac Pro métiers de l'automobile. Elle répond à une forte demande du secteur professionnel pour embaucher en fin de formation des élèves disposant des deux compétences. 2 heures par semaine.

Débosselage sans peinture & retailling

Pour les élèves de CAP et Bac pro des métiers de la carrosserie, apprentissage avec un enseignant spécialisé des techniques du débosselage sans peinture et de la préparation des véhicules avant vente.

Electro-hydraulique

Pour les élèves des filières maintenance des matériels et conception et aménagement des véhicules, une option permettant d'approfondir la maîtrise des connaissances et savoir faire autour des technologies hydrolique.

Véhicules anciens et historiques

Dans le cadre d'une convention avec les clubs des véhicules d'époque du territoire, apprentissage des connaissances et des techniques liées aux véhicules anciens et historiques. L'option se déroule principalement 1 samedi par mois en lien avec les passionnés des clubs et leurs véhicules.



Langues vivantes

Le lycée des métiers propose plusieurs langues vivantes à ses élèves en fonction des parcours et des formations.

Langue vivante A

L'anglais et l'allemand sont proposés au choix en langue vivante A pour toutes les formations.



Langue vivante B

Les élèves de 3^{ème} prépa métiers et du Bac Pro métiers de la relation clients doivent choisir une deuxième langue vivante, au choix allemand ou anglais, à l'inverse de la langue vivante A choisie.

Bilangue

Les élèves des sections industrielles peuvent compléter leur choix de langue vivante par l'allemand facultatif autour du projet « l'allemand, un atout pour l'insertion professionnelle ».

Autres choix de langues

Au regard des langues suivies dans les établissements précédents (espagnol, italien...), des possibilités complémentaires en présentiel au lycée ou à distance via le CNED peuvent être envisagées. Les familles doivent transmettre une demande préalable au chef d'établissement par courriel à scolarite.0540015@ac-nancy-metz.fr.

Projets européens

Le lycée des métiers est fortement engagé dans l'ouverture européenne et les équipes pédagogiques mènent de nombreux projets. Un volontaire international est accueilli chaque année au lycée. Cet engagement est reconnu par le label euroscol.

Le lycée, via le consortium Melyprolor, est membre du programme Erasmus +. Ainsi, des élèves peuvent bénéficier d'une bourse pour réaliser leurs périodes de formation en entreprise (PFMP – stages) à l'étranger. La bourse permet de couvrir tout ou partie des frais de transport, de restauration et d'hébergement. Les enseignants du lycée accompagnent les élèves volontaires dans leurs démarches.



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT

Ouverture du lycée

Le lycée est ouvert, accueil physique et téléphonique, selon les horaires suivants :

- ▶ Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 17h30

Le lycée est fermé au public durant les vacances scolaires.

Heures des enseignements

- ▶ Du lundi au vendredi de 8h15 à 16h50 (BTS jusqu'à 17h45)
- ▶ Certaines options et quelques enseignements peuvent se tenir en fin de journée ou le samedi matin.

HORAIRES DES COURS

Le matin

8h15 1^{ère} sonnerie, rangement dans la cour et prise en charge par les enseignants

- ▶ M1 : 8h20 – 9h10

- ▶ M2 : 9h15 – 10h05

Récréation : 10h05 – 10h15

10h15 sonnerie, rangement dans la cour et prise en charge par les enseignants

- ▶ M3 : 10h20 – 11h10

- ▶ M4 : 11h15 – 12h05

- ▶ M5 : 12h10 – 13h00

L'après-midi

13h00 sonnerie, rangement dans la cour et prise en charge par les enseignants

- ▶ S1 : 13h05 – 13h55

- ▶ S2 : 14h00 – 14h50

Récréation : 14h50 – 15h00

15h00 sonnerie, rangement dans la cour et prise en charge par les enseignants

- ▶ S3 : 15h05 – 15h55

- ▶ S4 : 16h00 – 16h50

- ▶ S5 : 16h55 – 17h45

HORAIRES DE L'INTERNAT



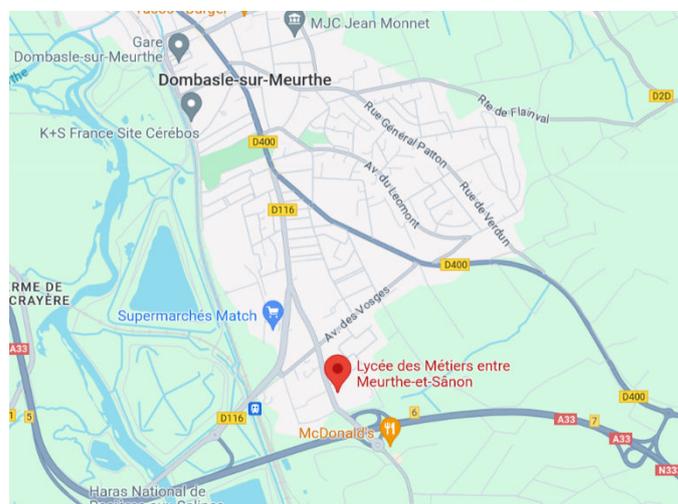
- ▶ Du dimanche soir à 19h au vendredi 7h45
- ▶ L'accueil le dimanche soir s'effectue de 19h à 21h
- ▶ Une bagagerie est à la disposition des élèves internes.



VENIR AU LYCEE

2, rue Emile Levassor

54110 DOMBASLE SUR MEURTHE



En transport en commun

Le lycée des métiers est accessible facilement par les transports en commun :

- ▶ Ligne de train TER Nancy – Lunéville – Saint Dié : gare de Rosières aux Salines (8 minutes à pied).
- ▶ Lignes de bus Sub 23 et 24 Vandoeuvre / Art sur Meurthe – Dombasle : arrêt Saulcy (8 minutes à pied)
- ▶ La navette fluo Grand Est 54S611 Lunéville Bichat – Dombasle Levassor
- ▶ La navette fluo Grand Est 54S613 Vézelize – Dombasle Levassor (Tantonville, Lemainville, Benney, Crévéchamps, Velle sur Moselle, Saffais, Rosières aux Salines)
- ▶ La navette fluo Grand Est 54S615 Varangéville – Dombasle Levassor (Haraucourt, Crévic, Sommerviller)

En deux-roues

Le lycée des métiers dispose à l'intérieur de son enceinte et sous la responsabilité de chaque usager de :

- ▶ Une aire de stationnement avec arceaux pour les vélos.
- ▶ Un range trottinettes.
- ▶ Une zone pour les deux roues motorisées.

En voiture

Le lycée des métiers est accessible facilement en voiture :

- ▶ Autoroute A33 : sortie Dombasle – zone des sables. Le lycée est localisé à la sortie d'autoroute.
- ▶ Possibilité de se garer rue Emile Levassor ou route de Blainville.

TRANSPORTS SCOLAIRES

À partir du 5 juin 2025
INSCRIVEZ-VOUS
AU TRANSPORT SCOLAIRE !

Rendez-vous sur fluo.grandest.fr/scolaire et inscrivez-vous avant le 11 juillet pour recevoir la carte de transport avant la rentrée.

fluo | GrandEst

Les transports scolaires sont organisés et pris en charge pour les élèves sous statut scolaire par le conseil régional Grand Est. Les élèves bénéficient selon leur situation d'un aller-retour commune du domicile – commune du lycée par jour ou par semaine. Le tarif forfaitaire est de 105 € pour l'année scolaire. **La gratuité est assurée par le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour les élèves du département.**

Il est possible de compléter l'abonnement transports scolaires par la carte Fluo (1 €) qui offre 50% de réduction sur les tickets unitaires du réseau de cars Fluo et sur les tickets unitaires TER Fluo (trains et cars SNCF).

Chaque famille doit s'inscrire ou renouveler son inscription avant le 11 juillet.

<https://www.fluo.grandest.fr/scolaire/>





JEUN'EST 15/29 ANS

CARTE JEUN'EST

La carte Jeun'Est est diffusée gratuitement par le conseil régional Grand Est à destination de tous les lycéens. **La carte Jeun'Est (physique ou dématérialisée) est obligatoire pour accéder au lycée depuis la rentrée 2024** en remplacement du carnet de correspondance.

Elle permet également aux jeunes de 15 à 29 ans (dès 14 ans pour les lycéens) de bénéficier d'avantages dans la culture (cinéma, livre, spectacle), le sport, le logement, la formation aux premiers secours, le transport et de bons plans.

La région propose par exemple aux lycéens du lycée des métiers :

- ▶ d'apprendre ou d'approfondir gratuitement une langue étrangère avec Do you speak Jeun'Est !
- ▶ de bénéficier d'un soutien de 10 € pour la licence UNSS.
- ▶ d'avoir accès gratuitement au Projet Voltaire pour améliorer son niveau de français.
- ▶ Des avantages culture (livres, spectacles, cinéma...).



Chaque lycéen / apprenti doit s'inscrire ou renouveler son inscription avant la rentrée

<https://www.jeunest.fr>

PASS CULTURE



Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a mis en place depuis 2022 un pass Culture individuel pour tous les jeunes de 15 à 18 ans. Ils bénéficient d'un crédit pass Culture qui leur permet d'acheter des biens et services culturels : places de cinéma, de concert, de théâtre, billets d'entrée de musée, livres, musique, etc.

Le crédit est de 20 € pour les jeunes de 15 ans, 30 € pour les jeunes de 16 et 17 ans. Les jeunes de 18 ans bénéficient de leur côté d'un crédit de 300 € à dépenser durant 2 ans.

Chaque jeune peut s'inscrire pour bénéficier du pass culture en téléchargeant l'appli et en se connectant avec les identifiants EduConnect (les mêmes que mon bureau numérique – donnés à la rentrée pour les nouveaux élèves).

<https://pass.culture.fr/>



COMMUNICATION DES INFORMATIONS LIEES A LA SCOLARITE

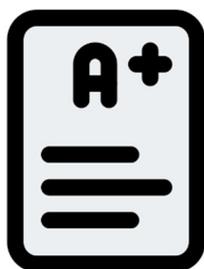
Vie scolaire

Depuis la rentrée 2024, le carnet de correspondance est dématérialisé. L'application Pronote est utilisée pour toutes les informations relatives à la vie scolaire de l'élève : absences, retards, mots des parents, mots des équipes éducatives, punitions, etc.

L'accès se fait via EduConnect et MonBureauNumérique.fr pour la première connexion. Les identifiants pour les nouveaux élèves sont identiques à ceux utilisés au collège ou dans d'autres lycées. Au besoins des nouveaux identifiants seront diffusés à la rentrée.

Toute absence ou retard doit être signalé immédiatement à la vie scolaire via Pronote ou par mail à l'adresse viescolaire.0540015@ac-nancy-metz.fr

Les absences et retards non justifiés au préalable font l'objet d'un signalement à la famille par courriel ou par SMS.



Bulletins de note

Les bulletins de note sont mis à disposition des familles sur Pronote en fin de semestre (2 fois par an) ou en fin de trimestre (3 fois par an) selon les formations. Un mail d'information est diffusé aux parents via MonBureauNumérique.fr.

Le lycée n'édite pas de copie des bulletins de note.

Emploi du temps

L'emploi du temps de l'élève est disponible sur l'application Pronote. Sur l'application, il est individuel pour chaque élève afin de prendre en compte sa situation, ses options et ses groupes de formations. La vie du lycée est extrêmement riche et en conséquence les emplois du temps peuvent évoluer d'une semaine à l'autre. L'application Pronote est systématiquement mise à jour et fait foi.



SUIVI PEDAGOGIQUE ET VIE SCOLAIRE

Suivi pédagogique

Chaque classe dispose d'un professeur principal qui coordonne le suivi pédagogique des élèves et est particulièrement investi dans le parcours avenir et l'orientation. Les parents peuvent prendre contact avec le professeur principal via MonBureauNumérique.fr.

Orientation

Une psychologue de l'éducation nationale assure des permanences hebdomadaires au sein du lycée pour accompagner les élèves, sur RDV, dans leur projet professionnel et d'orientation. Le lycée travail sur le parcours avenir de chaque élève pour l'éclairer dans ses choix de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

PARCOURS AVENIR





Vie scolaire

Une équipe de vie scolaire composée de deux conseillers principaux d'éducation (CPE) et d'une douzaine d'assistants d'éducation (AED) encadre au quotidien les temps de vie au sein du lycée et assure les régulations nécessaires via des consignes, des accompagnements, des punitions ou des sanctions. Chaque classe a un CPE et un AED référents.

L'équipe vie scolaire peut être contactée au 03 83 48 83 41 ou par courriel viescolaire.0540015@ac-nancy-metz.fr

ACCES AU LYCEE ET SORTIES

L'accès des élèves se fait uniquement au 2 rue Levassor lors des heures d'ouverture du portail.

L'identification de l'élève est indispensable pour pouvoir accéder au lycée :

- ▶ Carte Jeun'Est avec photo et marquage lycée pour les élèves de CAP, BAC PRO, ULIS et UPE2A (à demander par la famille sur le site www.jeunest.fr)
- ▶ Une carte de collégien avec photo fournie par le lycée pour les élèves de 3^{ème} prépa métiers
- ▶ Une carte d'étudiant avec photo fournie par le lycée pour les élèves de BTS

En fonction du niveau d'alerte Vigipirate, un contrôle des sacs peut être effectué à l'entrée pour les élèves et les visiteurs.

Pour sortir du lycée, un contrôle des emplois du temps via l'application Pronote de l'élève est effectué.

LYCEE 4.0, OUTILS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES

Outils informatiques

La région Grand Est met à disposition gratuitement de chaque lycéen un ordinateur portable contenant les manuels scolaires. L'élève doit l'avoir en cours pour les enseignements généraux et d'atelier en respectant les consignes d'usage de chaque enseignant. Le GRETA CFA Lorraine Centre fait de même pour les apprentis.

Le matériel est sous la responsabilité de l'élève qui doit veiller à y faire attention sur l'ensemble de sa scolarité. Les ordinateurs seront mis à la disposition des lycéens le mercredi 10 septembre 2025 au matin.

Le lycée est équipé d'un réseau WIFI accessible aux élèves. Il est déconnecté la nuit.

Outils numériques

Le lycée dispose d'un espace numérique de travail (ENT), à savoir monbureaunumerique.fr. Il s'agit du même espace que celui utilisé dans les collèges publics de la région. Vos identifiants restent identiques.

[Monbureaunumerique.fr](http://monbureaunumerique.fr) est le premier support de communication et d'information à destination des élèves et des familles.

Des outils spécifiques peuvent être mis à disposition via monbureaunumerique.fr

En complément, l'application Pronote permet le suivi vie scolaire, pédagogique et les emplois du temps.

En complément, le lycée peut transmettre des informations directement par SMS ou sur votre courriel personnel.

Le site du lycée compile les informations publiques : <https://lyceedesmetiers.fr>





MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont mis à disposition gratuitement des familles de manière dématérialisée. Aucune démarche de la part des familles n'est nécessaire. La liste des ouvrages utilisés est disponible sur le site internet du lycée.

FOURNITURES SCOLAIRES



La liste des fournitures scolaires par classe est publiée sur le site internet du lycée (<https://lycee-metiers-entre-meurthe-et-sanon.fr/fournitures-scolaires-2025-2026/>). Un effort important est réalisé par les équipes pédagogiques pour en limiter le nombre et le coût.

Pour certains achats spécifiques (calculatrice, cahier de travaux dirigés, clé USB), le lycée des métiers propose via sa caisse de solidarité des commandes groupées pour en réduire le prix d'acquisition à charge des familles. Seules les commandes effectuées et payées dans les délais indiqués pourront être honorées.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ET TENUES PROFESSIONNELLES

Pour des raisons de sécurité, des équipements de protection individuelle sont obligatoires pour les séquences pédagogiques en ateliers, en laboratoire ou sur chantier. Ces équipements sont fournis la première année par le lycée grâce au financement de la collectivité régionale et adaptés à chaque formation.

L'absence de ses équipements ne permet pas l'accès aux ateliers. Ils sont également utilisés par les élèves lors des périodes de formation en milieu professionnel (stages). Ils sont entretenus et nettoyés fréquemment par les familles.

Pour les élèves du Bac Pro métiers de la relation client et afin de conforter la posture professionnelle, la tenue professionnelle est obligatoire pour les séquences pédagogiques en atelier.



MACHINES DANGEREUSES ET PRODUITS DANGEREUX

Dans le cadre des enseignements professionnels industriels, les élèves peuvent être amenés à utiliser des machines dangereuses et / ou des produits considérés comme dangereux. Cet usage, notamment pour les élèves mineurs, nécessitent une dérogation au code du travail établie avec visite médicale.

La visite médicale est organisée par le lycée. Chaque élève inscrit et concerné recevra un dossier à faire remplir à son médecin traitant ou à un médecin généraliste de son choix. L'absence de visite médicale conduira à l'interdiction d'accéder aux ateliers.



TEMPS DE DECONNEXION DES TELEPHONES

Nous sommes alertés par de nombreux professionnels sur les impacts des écrans, les difficultés à déconnecter, les temps d'usage par jour, les privations de sommeil liés et par conséquent les effets négatifs sur les apprentissages et la réussite scolaire. Impact également sur la santé avec des téléphones à proximité du cerveau pendant le sommeil.

Le lycée des métiers programmera sur l'année scolaire des sensibilisations.

Une expérimentation a également été actée par le conseil d'administration pour déconnecter les téléphones à l'internat, la nuit entre 22h et 7h, ainsi que pendant certaines séquences pédagogiques sur décision de l'enseignant.

Des casiers à téléphone sont installés dans des salles d'enseignement, des ateliers et les dortoirs de l'internat afin d'assurer cette déconnexion effective. Un élève ne peut pas utiliser son téléphone en remplacement de sa calculatrice ou pour connaître l'heure sur ces temps déconnectés. Le téléphone et la clé du casier individuel restent sous la responsabilité de l'élève.

En cas d'usage non autorisé, l'élève s'expose aux punitions / sanctions prévues dans le règlement intérieur. Le téléphone peut être confisqué (éteint). Dans cette dernière hypothèse, il reviendra au responsable légal de l'élève de prendre RDV avec le chef d'établissement pour récupérer l'objet.

STAGES EN ENTREPRISE

PFMP

Le lycée des métiers est un lycée professionnel. La formation des élèves repose donc sur un parcours mixte au lycée et en entreprise. Pour valider son diplôme, chaque élève de CAP et de BAC PRO doit effectuer au moins 20 semaines de période de formation en milieu professionnel (PFMP). Un calendrier annuel est arrêté et diffusé aux élèves à la rentrée. Les élèves et leurs familles sont invités à anticiper leur recherche de structure accueillante au regard de l'importance de cet apprentissage en entreprise pour la réussite aux examens et l'insertion professionnelle.

Gratifications des stages

Depuis la rentrée 2023, les périodes de PFMP des élèves de CAP et Bac Pro sous statut scolaire donne droit à une gratification sous condition de présence effective en stage :



- 50 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 1^{re} année de CAP et en seconde du baccalauréat professionnel ;
- 75 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en 2^e année de CAP et en première du baccalauréat professionnel ;
- 100 euros par semaine pour les lycéens professionnels inscrits en terminale du baccalauréat professionnel.

La gratification est versée par l'agence de service de paiement (ASP) et le lycée n'a pas la maîtrise des délais de paiement.

Pour les élèves mineurs, la gratification est versée par défaut au responsable financier (joindre RIB au dossier d'inscription). Vous pouvez également, en cochant la case adéquate dans le dossier d'inscription, autoriser votre enfant mineur à percevoir directement cette gratification (joindre RIB au dossier d'inscription). En tout état de cause, à la majorité de l'élève, il est le seul à pouvoir percevoir cette gratification, il est donc indispensable de joindre un RIB des élèves majeurs ou ceux qui deviendront majeurs durant l'année scolaire.

Il est possible d'effectuer des stages à l'étranger grâce à des bourses Erasmus + notamment.



Frais de stage

Au regard de la mise en œuvre des gratifications de stages et de l'absence de délégation de crédits académiques, les frais de stages (déplacements, restauration, hébergement) ne sont plus pris en charge par l'établissement. Une réduction sur la demi-pension et l'internat est effectuée automatiquement pour les élèves en stage en dehors du périmètre du lycée.

Afin d'assurer la continuité pédagogique, de manière dérogatoire et pour répondre à une situation particulière, le chef d'établissement pourra déroger à cette règle sur demande motivée et justifiée de la famille. Au besoin, le lycée peut également assumer l'hébergement dans un autre établissement scolaire à proximité du lieu de stage.

CADRE DE VIE

Le lycée a fortement investi pour améliorer le cadre de vie des élèves et qu'ils puissent bénéficier des meilleures conditions d'accueil. Un effort particulier a été fait sur la cour et le foyer des élèves l'an passé. Un travail conséquent est engagé en faveur de l'internat d'excellence.

Les équipes techniques sont mobilisées quotidiennement pour assurer l'entretien des locaux et des espaces et garantir les conditions d'enseignement.

Nous invitons tous les élèves à respecter le travail des agents et leur cadre de vie. Tout atteinte au respect des personnels et des locaux sera systématiquement sanctionné. Toute dégradation sera systématiquement facturée.

GESTION DURABLE DU LYCEE

Le lycée est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche développement durable complète et approfondie. L'établissement compte des espaces naturels avec un entretien raisonné, une mare pédagogique, une prairie mellifère, une forêt urbaine de 1 300 arbres par exemple. Après avoir supprimé les produits phytosanitaires pour les espaces extérieurs, nous travaillons à la suppression de la totalité des produits chimiques dans l'entretien des locaux.

Le lycée est établissement éco-école, E3D (établissement en démarche développement durable) avec un niveau approfondi, espace nature 3 libellules, refuge LPO.

Un travail particulier est également entrepris pour améliorer l'approvisionnement en produits de qualités, en circuits courts et / ou locaux, au service de restauration.



Établissement en Démarche
Développement Durable





REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE LA LAICITE

Règlement intérieur

Un règlement intérieur régit les règles de vie commune au sein de l'établissement et lors des sorties et voyages scolaires. Il s'applique à chaque membre de la communauté éducative. Chaque élève doit en prendre connaissance à la rentrée avec son professeur principal.

Charte de la laïcité

Le lycée des métiers dispose également d'une charte de laïcité pour faciliter l'intégration de tous les élèves et renforcer la cohésion sociale.



BOURSES NATIONALES

Bourses nationales

Sur critères sociaux, une bourse nationale peut être attribuée à nos élèves sous statut scolaire. Elle permet d'accompagner les familles dans les charges liées à la scolarisation de l'élève, notamment les frais de demi-pension et d'hébergement. Elle peut inclure une prime au mérite, une prime d'équipement et une prime d'internat.

Elles sont déduites des factures de demi-pension par le comptable. Les reliquats sont versés à la fin de chaque trimestre (mi-décembre, fin mars et début juillet), uniquement par virement bancaire sur un compte au nom du bénéficiaire des aides.

Droits automatiques

A partir de cette rentrée 2024, vous pouvez autoriser le calcul du droit automatique à bourse. Cela vous évite d'avoir à vérifier les plafonds de ressources ou à déposer un dossier. Il suffit de remplir les renseignements adéquats (page 5 du dossier d'inscription), le serveur récupère directement auprès des services fiscaux les données nécessaires à l'octroi des bourses nationales.

Pour les demandes manuelles : <http://teleservices.education.gouv.fr> (uniquement en l'absence d'étude auto.)



AIDES FINANCIERES

Fonds sociaux

Par le biais de fonds sociaux délégués par le rectorat Nancy Metz ou le conseil régional Grand Est, le lycée peut accompagner des familles en difficulté temporaire ou durable. Les fonds sociaux sont mobilisés prioritairement pour l'accès à la demi-pension et à l'internat. Ils peuvent toutefois aussi être attribués pour des aides d'urgence, des vêtements, des fournitures scolaires, l'accès au sport ou encore la lutte contre la précarité menstruelle. Demande en ligne : <https://sp-ts.ac-nancy-metz.fr/afisco>

Aides diverses

Le élèves internes bénéficient également, sans démarche de leur part, d'une aide à la nuitée de la part du conseil régional. Ils peuvent solliciter auprès de la région une aide complémentaire au repas (<https://arrs-grandest.monbureaunumerique.fr/>)

Les apprentis peuvent bénéficier de manière exceptionnelle d'une aide sociale du GRETA – CFA.

Il est possible de retirer un dossier de fonds social à l'accueil. L'interlocutrice des familles est Mme Wittwe, assistante de service social en faveur des familles et des élèves (veronique.wittwe@ac-nancy-metz.fr).



SANTE ET PREVENTION

Infirmierie

Une infirmière est affectée à temps plein au sein du lycée des métiers. Elle a pour mission d'informer et sensibiliser les élèves aux questions de santé et d'hygiène. Elle assure le suivi infirmier en lien avec le médecin scolaire. Elle est à l'écoute des élèves à la demande ou sur RDV. Elle est soumise au secret médical.

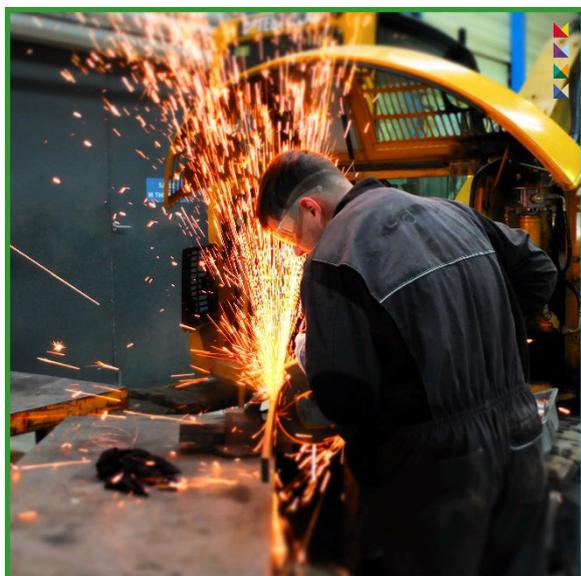
Une adresse mail confidentielle est mise en place à destination uniquement de l'infirmière du lycée des métiers afin de garantir le secret professionnel : infirmierie.0540015@ac-nancy-metz.fr . Vous pouvez transmettre à cette adresse des informations confidentielles concernant la situation médicale de votre enfant.

Prévention

Le lycée des métiers et l'infirmière, avec l'ensemble des équipes, engage durant l'année scolaire des actions de prévention sur l'égalité filles – garçons, la prévention contre les dépendances et les toxicomanies...

Numéros utiles

- ▶ **119** - Enfance en danger, numéro gratuit et accessible 24h/24
- ▶ **3020** ou **0 800 208 820** - Stop au harcèlement et au cyber harcèlement
- ▶ **0 800 23 13 13** - Drogues info service 7 jours sur 7 de 8h à 2h, numéro anonyme et gratuit
- ▶ **0980 980 930** – Alcool info service
- ▶ **3989** – Tabac info service
- ▶ **3114** - Prévention du suicide, détresse psychologique
- ▶ **0 800 202 223** – Numéro AZUR aide au handicap à l'école
- ▶ **0 810 20 30 40** – homo, bi, hétéro ?, ligne AZUR, service d'écoute téléphonique et internet pour lutter contre l'homophobie, 7 jours sur 7, de 8h à 23h
- ▶ **0 800 840 800** - Sida info service, numéro Vert gratuit, confidentiel et anonyme pour poser des questions sur le sida, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- ▶ **0 800 803 803** – Ecoute sexualité contraception





RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Le service

L'établissement offre un service de restauration de qualité servant chaque jour des repas équilibrés. Le plateau-repas est composé d'une entrée, d'un plat de résistance (viande ou poisson et légumes ou féculents), d'un laitage (fromage ou yaourt), de pain et d'un dessert. Dans la mesure du possible, un plat végétarien est proposé chaque jour.

La famille peut choisir un forfait 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine. Les jours sont fixes et doivent être choisis à la rentrée selon l'emploi du temps.



L'établissement assure également, dans la limite des places disponibles, un **service d'hébergement labellisé « internat d'excellence »** et permettant aux élèves de rester du dimanche soir au vendredi après-midi au lycée. Les petits déjeuners, les déjeuners, les goûters, les diners (hors dimanche soir) et la nuit d'hébergement sont compris dans le forfait.

Inscription

Le représentant légal inscrit l'élève au service de restauration lors du dossier d'inscription selon les options suivantes :

- ▶ ticket (ne mange pas au lycée ou de manière très occasionnelle en payant au préalable son repas)
- ▶ demi-pensionnaire (mange au lycée les midis, choix des jours à la rentrée)
- ▶ interne 4 nuits (mange et dort au lycée du lundi midi au vendredi midi)
- ▶ interne 5 nuits (mange et dort au lycée du dimanche soir hors repas au vendredi midi)

Pour les demi-pensionnaires, l'inscription et la facturation par défaut sont sur la base d'un forfait 5 jours (les midis du lundi au vendredi). A la rentrée et au regard des emplois du temps, les familles peuvent choisir un forfait inférieur de 2, 3 ou 4 jours en choisissant les jours souhaités. Les jours sont fixes. Ce choix doit être transmis via la fiche intendance papier ou via le formulaire en ligne diffusés à la rentrée avant le 15 septembre 2024. A défaut d'indication, le régime en vigueur est 5 jours.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ldmems-choix-du-nombre-de-jours-demi-pension-2025->

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat vaut pour l'année scolaire. Il n'est pas possible de changer de régime durant l'année scolaire, sauf raison majeure (raison médicale justifiée par exemple). Les demandes motivées doivent être adressées à l'établissement via le formulaire en ligne au moins 5 jours avant la fin du trimestre précédent (avant le 15 décembre pour application au 1er janvier, avant le 25 mars pour application au 1er avril). Le changement de statut en cours de trimestre n'est pas possible, sauf dérogation exceptionnelle et écrite du chef d'établissement.

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ldmems-demande-exceptionnelle-changement-de-regime>

Accès au service

L'accès à la demi-pension s'effectue de manière biométrique (emprunte de la paume de main). Un système de QR code sera mis en œuvre durant l'année scolaire.



Biométrie

Afin de faciliter l'accès à la demi-pension, un contrôle d'accès par identification du contour de la main, associé à un code personnel, est mis en place. Cette technique est conforme aux règles de protection des données et aux décisions de la CNIL. Les usagers majeurs et les représentants légaux des élèves mineurs peuvent, par courrier simple à l'attention du chef d'établissement, s'opposer à l'informatisation des données biométriques les concernant ou concernant leurs enfants. En cas d'opposition à la biométrie, un badge sera prêté à l'élève. Sa valeur est de 8 € en cas de dégradation, perte ou non restitution.

Base de tarification

Le montant de la demi-pension ou de la pension est dû pour la totalité de l'année scolaire et exigible dès le début de chaque trimestre. Il s'agit d'un montant forfaitaire sur la base de 2, 3, 4, ou 5 jours hebdomadaires qui ne dépend donc pas du nombre de repas consommés ou de nuitées réalisées. Le calcul forfaitaire permet d'offrir aux familles une réduction importante sur le prix des repas et de l'hébergement.

Un avis aux familles (informant de la somme due ou du versement de bourse à venir) est transmis par courriel à la famille chaque trimestre :

- ▶ fin septembre pour le trimestre de septembre à décembre
- ▶ en janvier pour le trimestre de janvier à mars
- ▶ en avril pour le trimestre d'avril à juillet



Pour les élèves sous statut apprenti, le prix (1,85€) du repas est débité de leur compte à chaque passage à la demi-pension. Ces usagers veilleront à recharger leur compte avant le passage au self.

Moyens de paiement

Les familles peuvent payer les sommes dues de la manière suivante :

- ▶ **par prélèvement automatique en trois fois** (de manière exceptionnelle au regard du changement de logiciel comptable : octobre, novembre et décembre pour le 1^{er} trimestre, mars, avril et mai pour le 2^{ème} trimestre, juin, juillet et août pour le 3^{ème} trimestre)

*pour les élèves demi-pensionnaires et internes, remplir l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB
le prélèvement automatique vaut pour toutes les créances dues à l'établissement*

- ▶ **En ligne via EDUCONNECT (Téléservices – paiement carte bancaire à distance)**

à défaut, notamment pour les élèves apprentis, il est également possible de payer des avances :

- ▶ **par carte bancaire**, chèque (à l'ordre de l'agent comptable), espèces
- ▶ par virement bancaire sur le compte Trésor public du lycée :

IBAN : FR76 1007 1540 0000 0010 1333 483 BIC : TRPUFRP1

IMPORTANT : INDIQUER NOM PRENOM CLASSE DE L'ELEVE LORS DES VIREMENTS. PAIEMENTS CB ET AU DOS DES CHEQUES

Prélèvement automatique

Le prélèvement automatique est le mode privilégié de paiement. Il permet notamment d'ajuster automatiquement le montant prélevé en cas de remise(s) d'ordre (réduction) sur la facture. Les prélèvements des créances sont en trois échéances (pour exemple pour la demi-pension 3 factures = 9 prélèvements sur l'année). Les familles doivent remplir l'autorisation de prélèvement SEPA et joindre un RIB avec l'inscription.

Les mensualités seront prélevées le 5 de chaque mois.

Les familles qui souhaitent résilier le prélèvement doivent le signaler par écrit auprès de l'agent comptable :
Agence comptable lycée entre Meurthe et Sânon – 2 rue Levassor – 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE



Elèves boursiers

Les bourses de lycée et au mérite, ainsi que les primes d'internat, seront déduites du coût d'hébergement et de restauration. Les excédents éventuels seront versés aux familles en fin de trimestre (fin décembre, fin mars, début juillet). N'oubliez pas de nous prévenir de vos changements de domiciliation bancaire.

Aides aux familles

Les familles connaissant des difficultés peuvent prendre contact avec l'intendance, dès maintenant et durant toute l'année scolaire, pour adapter l'échéancier ou obtenir une aide par le biais du fonds social.

Remises d'ordre

En cas d'absence pour les élèves demi-pensionnaires et internes, une remise d'ordre peut être demandée uniquement pour les motifs suivants :

- ▶ absence pour maladie ou événement familial dûment justifiée sur une période supérieure à 5 jours ouvrés (demande dans les 2 semaines qui suivent le retour de l'élève en joignant un justificatif d'absence)
- ▶ pratique d'un jeûne supérieur à 5 jours (demande au moins 8 jours avant le début)
- ▶ la fermeture du service, la participation à une sortie ou voyage scolaire sans prise en charge du repas, un stage en entreprise sans prise en charge du repas, l'exclusion, la radiation de l'élève, le décès de l'élève.

A l'exception du dernier alinéa, les remises d'ordre doivent être demandées par la famille dans les délais indiqués.

Pour les internes et les forfaits 5 jours, la remise d'ordre se calcule sur la base de 1/180ème du forfait annuel par jour d'absence du service quand celui-ci est ouvert (1/144ème pour les forfaits 4 jours, 1/108ème pour les forfaits 3 jours, 1/72ème pour les forfaits 2 jours).

Recouvrement

En cas de non-paiement et après un premier rappel, l'agent comptable procède à une saisie à tiers détenteur (employeur, banque par exemple) ou confie le recouvrement à un commissaire de justice territorialement compétent. La créance de la famille est alors majorée des frais de procédures.

Exclusion de la demi-pension ou de l'internat

Les élèves peuvent être exclus de l'accès forfaitaire au service pour non-respect du règlement intérieur.



ASSOCIATION SPORTIVE (UNSS)

Une association sportive (UNSS) animée par les enseignants d'EPS propose aux élèves des activités sportives variées sur des créneaux hebdomadaires et des activités exceptionnelles durant l'année scolaire (ski, voile, karting...). L'adhésion annuelle est de 10 €, une aide du fonds social est possible sur demande.



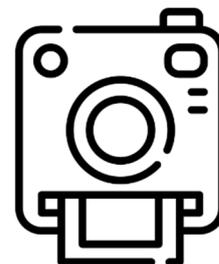
MAISON DES LYCEENS (MDL)

La Maison des lycéens est une association active au sein du lycée des métiers. Elle est l'initiatrice de nombreuses activités socio-éducatives. Elle anime notamment le foyer des élèves, une salle multi-activités, une ludothèque et une salle cinéma. Elle porte des ateliers et sorties culturels, des spectacles ainsi que des soirées à thèmes pour les internes. L'adhésion annuelle est de 10 €.



DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre de la vie du lycée et de ses projets, de la promotion des filières professionnelles et de la valorisation de l'établissement, nous sollicitons dans le dossier d'inscription le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Aucune exploitation commerciale de ces images n'est réalisée.



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES



En octobre 2025 se dérouleront les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration et dans les différentes instances de l'établissement. La participation des parents à la vie de l'établissement est importante pour que l'ensemble des membres de la communauté éducative soit représenté et puisse s'exprimer sur les orientations et le fonctionnement du lycée des métiers.

Les parents intéressés par cette démarche peuvent se signaler par courriel (ce.0540015y@ac-nancy-metz.fr). Une réunion d'information sera organisée en septembre.

Cette année les élections seront organisées de manière électronique pour fluidifier les opérations et éviter les enveloppes oubliées dans les sacs. Toutes les informations seront transmises par courriel sur l'adresse électronique inscrite dans le dossier d'inscription.





TRAITEMENT DES DONNES PERSONNELLES

Les renseignements demandés dans le dossier d'inscription sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence. C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement (coordonnées, situation familiale...).

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

Les informations que vous donnez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans l'application SIECLE (Système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements). SIECLE est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour le contrôle de l'obligation d'instruction, au titre d'une obligation légale auquel l'établissement est soumis au sens du c) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD), pour la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants des collèges et des lycées, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du RGPD.

Données traitées et durée de conservation

En vertu de l'article L113-12 du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA), les données vous concernant ainsi que celles de votre enfant, déjà connues de l'Education Nationale, proviennent pour l'entrée en 3ème, d'AFFELNET Collège, pour l'entrée au lycée, d'AFFELNET Lycée.

L'identifiant national élève est issu du RNIE (répertoire national des identifiants élèves).

Ces applications sont mises en œuvre par le ministère en charge de l'Éducation nationale.

Les données relatives aux étudiants entrant en section de technicien supérieur sont issues de l'application PARCOURSUP, mise en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les données fiscales nécessaires à l'étude des demandes de bourse sont issues du système d'information de la direction générale des finances publiques, en application du II de l'article 114-8 du CRPA.

L'ensemble des données est conservé jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans un établissement du second degré.

Destinataires des données

Les personnels de l'établissement, ceux des services départementaux de l'Education Nationale et des services académiques, ceux du ministère et ceux des collectivités territoriales (commune, département, région) peuvent accéder à certaines de vos données, dans la limite de ce qui est nécessaire à leurs missions.

Quels sont vos droits et comment les exercer ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation définis par les articles 15, 16 et 18 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés auprès du chef d'établissement.

Pour l'exercice de votre droit d'opposition, défini par l'article 21 du RGPD, vous pouvez adresser votre demande au ministère, par courriel, à cette adresse : dgesco.protection-donnees@education.gouv.fr

Ce droit d'opposition ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère :

- ▶ par courriel, à dpd@education.gouv.fr
- ▶ au moyen du formulaire de contact en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ▶ ou par courrier postal, à : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

À l'attention du délégué à la protection des données (DPD) - 110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

- ▶ au moyen du formulaire de contact en ligne : <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>
- ▶ ou par courrier postal, à : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.

À l'occasion de ces démarches, il peut vous être demandé de communiquer d'autres informations permettant de prouver votre identité, par exemple la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Pour en savoir plus sur SIECLE : www.education.gouv.fr/siecle



CONTACTS ET INTERLOCUTEURS

»» EQUIPE DE DIRECTION : ce.0540015@ac-nancy-metz.fr

†	Proviseur :	Olivier KOPFERSCHMITT
†	Proviseur-adjoint :	Benoît MANGEL
†	Secrétaire général – agent comptable :	Grégory GRANDJEAN
†	Gestionnaire déléguée :	Maryse LALLEMENT
†	DDFPT :	Vincent PIAZZA

»» EQUIPE DE VIE SCOLAIRE : viescolaire.0540015@ac-nancy-metz.fr

†	Conseillère Principale d'éducation (CPE) :	Léa BEY
†	Conseiller Principal d'éducation (CPE) :	Christian GEORGES

»» ACCUEIL ET RENSEIGNEMENTS : 03 83 48 25 89 - accueil.0540015@ac-nancy-metz.fr

»» SCOLARITE ET INSCRIPTIONS // Mme DUVAL - scolarite.0540015@ac-nancy-metz.fr

»» SUIVI DES APPRENTIS // Mme DYME - apprentissage.0540015@ac-nancy-metz.fr

»» ACCES RESTAURATION SCOLAIRE ET INTERNAT - FACTURATION

// Mme FROSCH - aline.frosch@ac-nancy-metz.fr

»» SITUATIONS MEDICALES PARTICULIERES - PAI // Mme GOMES - infirmerie.0540015@ac-nancy-metz.fr

»» SITUATIONS SOCIALES PARTICULIERES // Mme WITTWE - veronique.wittwe@ac-nancy-metz.fr

»» SITUATIONS DE HANDICAP - PAP // M. BENLAHARCHE - tewfik.benlaharche@ac-nancy-metz.fr

»» SITUATIONS DE HANDICAP – GEVASCO - PPS // Mme VISCA - anne-laure.visca@ac-nancy-metz.fr

»» BUREAU DES ENTREPRISES // Mme CLOS - bde.0540015y@ac-nancy-metz.fr

»» COMPTA - RECOUVREMENT - ECHEANCIER // Mme JACQUEMIN - carole.jacquemin@ac-nancy-metz.fr

Site internet et réseaux sociaux



lyceedesmetiers.fr



Instagram



Youtube



Linkedin



TikTok

www.lyceedesmetiers.fr

